

**DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO  
CTA DU 8 DÉCEMBRE 2020  
Académie de Bordeaux**

Madame La Rectrice,  
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Alors que notre pays est toujours soumis au confinement et au couvre-feu, le Premier ministre a envoyé le 18 novembre 2020 à son gouvernement, et en particulier à ses préfets pour une application sans délais des réformes de l'Etat, une circulaire sur le suivi de l'exécution des priorités gouvernementales. Alors que plus personne ne peut mettre en doute le fait que le service public est indispensable surtout dans ces moments difficiles, le gouvernement lui, semble persister à vouloir le réduire, voire à l'anéantir.

C'est en tout cas ce que nous comprenons de la lecture de deux décrets d'application de la loi de Transformation de la Fonction publique qui, pour la FNEC-FP-FO, aboutissent à interdire aux agents d'être représentés.

Oui, supprimer les CHSCT en pleine crise sanitaire, et alors que le gouvernement met en place des réorganisations de service permanentes, relève de l'irresponsabilité.

Oui, retirer aux Commissions Administratives Paritaires leurs prérogatives, c'est transformer la relation à l'employeur pour passer des garanties collectives à une relation individuelle, comme avec le contrat dans le privé.

L'agenda social du ministre, malgré les priorités actuelles qui devraient être les siennes, s'inscrit donc totalement dans la logique de remise en cause des statuts.

**Quant à la revalorisation des personnels**, suite à l'opération baptisée « Grenelle » à laquelle la FNEC-FP-FO n'a pas voulu être associée, puisque les représentants des personnels devaient être réduits au simple rôle de faire-valoir des décisions du ministre, force est de constater qu'elle reste très insuffisante, car même si pour les plus jeunes d'entre nous elle est très sensible, elle reste toutefois très éloignée de ce qu'elle aurait dû être pour tous, c'est-à-dire une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice qui correspond au rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans.

Mais ce « Grenelle » a surtout été l'occasion pour le ministre de préparer de nouvelles attaques sans précédents contre les droits et statuts des personnels de l'Education nationale. En effet, de nombreuses dispositions présentées dans l'agenda ministériel aggravent le PPCR, la réforme territoriale et la loi Ecole de la Confiance pour instaurer un non-droit local, où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, le télétravail permanent et déréglementé, tout cela sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Ces dispositions s'articulent avec des mesures telle que la loi Rilhac sur la direction d'école, la fusion des différents corps d'inspection en un corps unique, la réforme de pré-professionnalisation du concours qui développe la contractualisation à l'entrée dans le métier, la remise en cause du Baccalauréat national, Parcoursup, etc.

La FNEC-FP-FO demande le retrait de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre.

**Concernant l'Education prioritaire**, la FNEC-FP-FO considère que les propositions d'expérimentation ne répondent pas aux demandes des personnels. En effet, nous ne pouvons pas accepter un nouveau recul en terme de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels. Aucune école, aucun collège actuellement en REP et REP + ne doit sortir du dispositif. Et de nouveaux établissements doivent pouvoir en bénéficier, comme par exemple la totalité des SEP, LP, EREA et SEGPA. Et tous les personnels de ces établissements doivent percevoir les indemnités et bénéficier des bonifications pour les mutations et l'avancement, quelle que soit leur catégorie, en particulier les AESH et AED.

**Concernant la crise sanitaire**, en l'absence de consigne générale claire, chaque lycée, général, technologique ou professionnel, a décidé de son propre fonctionnement. Dans l'académie, nous avons donc des organisations éphémères très différentes. Certains ont décidé de travailler en demi-classe, d'autres une semaine sur deux, et enfin, il y a ceux qui n'ont rien modifié à l'organisation des enseignements. En effet, le classique « rapport de force » a parfois été nécessaire afin que les personnels aient le sentiment que leur santé et celles de leurs élèves étaient une priorité absolue. Et malheureusement, il n'a pas pu être établi partout.

Madame La Rectrice, maintenant se posent des questionnements quant à l'organisation du baccalauréat 2021. En effet, nous avons revendiqué le recrutement massif de personnels pour permettre à tous les élèves de pouvoir bénéficier de la totalité des enseignements tout en allégeant les effectifs afin d'assurer la sécurité de tous, mais nous n'avons pas été entendus et ces organisations obligatoires multiples et variées vont poser un problème d'équité face à l'examen. C'est en tout cas ce que

nous disent les élèves, leurs familles et les personnels. Que va décider le ministre, seul responsable de cette désorganisation ?

Notre organisation a également demandé que les épreuves communes ne se transforment pas en contrôle continu afin d'éviter d'accentuer la pression sur les collègues, mais plutôt en épreuves terminales anonymes en fin d'année. Il semble encore une fois que le ministre s'entête à ne pas entendre le terrain.

Madame La Rectrice, allez-vous porter des recommandations au ministère quant à la passation des épreuves en cours d'année, en fin d'année et pour le bac de français ?

Au delà de la crise sanitaire, quand on sait que le ministère va supprimer 1 800 ETP pour 20 000 élèves supplémentaires dans le second degré sur l'ensemble du territoire national pour la rentrée 2021, alors on ne perçoit pas bien la cohérence des décisions gouvernementales... Sauf à imaginer que l'objectif est de continuer à détruire le service public d'éducation ! A noter que la période aura quand même permis à l'ensemble des enseignants, ceux des collèges l'année dernière et ceux des lycées cette année, mais aussi aux élèves, de constater le bénéfice du travail en groupe. Oui, tous les établissements auront expérimenté les classes à effectifs réduits et l'Administration ne pourra plus dire que cela ne fonctionne pas.

**Concernant les personnels de la vie scolaire**, nous souhaitons rappeler ici que le mouvement de grève du mardi 1<sup>er</sup> décembre a été relativement bien suivi. Cela montre qu'il existe une véritable colère aussi chez ces personnels. Oui, leurs conditions de travail se sont de plus en plus dégradées jusqu'à devenir insupportables. Les sous effectifs dans leur rang, les salaires insuffisants, le sentiment d'un manque de considération et la valse des protocoles sanitaires à mettre en œuvre ont contribué à l'expression de leur colère. Le recrutement des AED pour permettre d'encadrer au mieux l'enseignement à distance dans le cadre de « la continuité pédagogique. », et ce jusqu'au 19 février 2021, ne peut pas être une réponse satisfaisante.

Pour la FNEC-FP-FO, la réponse adéquate est une affectation immédiate d'AED supplémentaires, sur des contrats pérennes en les intégrant dans la fonction publique d'Etat et en ne permettant plus qu'ils soient confrontés à des pressions pour le renouvellement de leurs contrats.

**Concernant la situation des AESH** de l'Académie de Bordeaux, la FNEC-FP-FO rappelle sa demande de voir appliquer les circulaires ministérielles de 2014 et de 2019 en matière d'avancement selon la grille votée par ce CTA en 2018. Ce qui a été obtenu dans l'Académie de Poitiers, et rappelons Madame La Rectrice que vous êtes aussi celle de la région académique, doit l'être également à Bordeaux.

Pour autant, ceci n'exonère pas le Ministre d'ouvrir au plus vite, comme il s'y était engagé, des négociations pour une revalorisation financière de ces personnels.

Nous souhaitons également rappeler ici que les recteurs ont reçu le 26 octobre dernier une instruction ministérielle relative au versement pour les AESH de l'Indemnité Compensatrice de la Hausse de la CSG. Madame La Rectrice, nous aimerions savoir à quelle date, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce versement sera-t-il effectif sur les fiches de paie des AESH ayants-droit ?

**Concernant la carte des formations professionnelles**, votée par la commission permanente de la Région le lundi 23 novembre, nous souhaitons exprimer ici notre colère. En effet, suite aux audiences accordées par le Rectorat et la Région aux personnels du LP Emile Combes de Bègles ainsi qu'à ceux du LP Charles Péguy d'Eysines, audiences auxquelles le SNETAA-FO a participé, nous espérions que la raison l'emporterait... Malheureusement, la fermeture du Bac Pro EDPI d'Eysines a été validée et celle du Bac Pro MEI de Bègles, seulement reportée à la rentrée 2022. Certes, cette dernière décision peut être considérée avec satisfaction, mais en contrepartie, l'ouverture du BTS MOS dans le même établissement a également été reportée. Nous constatons donc que nous sommes toujours dans l'idéologie du « à moyens constants » qui ne permet pas d'avoir une carte des formations ambitieuse pour l'Enseignement Pro. Nous le regrettons et nous continuerons à combattre cette idéologie comptable. Au final, cette carte des formations ne répond pas aux besoins réels de nos jeunes et de notre pays. En effet, quid de la politique décidée en 2009 lors de la signature du protocole encadrant la réforme de la Voie Pro qui devait offrir aux élèves un parcours du CAP au BTS dans chaque bassin de formation et pour toutes les filières ? Quid également de la politique d'ouverture de formations innovantes qui devait se mettre en place ? Comme d'habitude, nous sommes confrontés au manque de parole et de courage de ceux qui nous gouvernent.

**Pour terminer, nous souhaitons revenir sur ce qui s'est passé il y a 9 mois lors de la mise en place de la réforme du baccalauréat.** Pour rappel, la quasi totalité des organisations représentant les personnels, les parents d'élèves et les élèves, avaient usé de tous les moyens dont ils disposaient afin de convaincre le ministre qu'il faisait fausse route. Oui, dans tous les GT et dans toutes les instances, nous n'avons cessé d'expliquer pourquoi il était très grave pour l'intérêt général d'appliquer cette réforme, mais sans succès. Et devant l'obstination du ministre à vouloir imposer sa réforme contre l'avis du plus grand nombre, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'appeler à la grève et aux manifestations. De nombreux collègues se sont mobilisés et certains, du fait notamment de la durée de cette mobilisation et des méthodes mises en œuvre par l'Administration pour casser la grève, ont été excédés. Dans notre académie, Madame La Rectrice, vous avez alors adressé une lettre à 9 collègues pour leur signifier que des sanctions disciplinaires pourraient être prises contre eux. 9 mois

plus tard, 3 d'entre-eux ont eu confirmation qu'une procédure disciplinaire était effectivement engagée à leur encontre. Permettez-nous Madame La Rectrice de ne pas bien saisir l'objectif que vous poursuivez. En effet, quoi que ces collègues aient pu faire, rien de bien grave d'ailleurs, puisqu'ils sont restés en charge de leurs élèves durant tout ce temps, le message que vous envoyez aux personnels de l'académie et au delà, est clair : la liberté d'expression est menacée.

En effet, dans le contexte actuel, notamment avec les manifestations et prises de positions de nombreux citoyens, dont des intellectuels de renom, contre la loi de sécurité globale, comment ne pas imaginer que votre décision fait partie d'un tout, celui de faire taire toutes les contestations ?

Madame La rectrice, la FNEC-FP-FO vous demande de mettre fin à la procédure disciplinaire que vous avez engagée contre nos 3 collègues du lycée François Mauriac de Bordeaux. Des motions d'établissements vont vous êtres déposées à la fin des déclarations liminaires.

Ce dont ont besoin les personnels de l'Education nationale, c'est d'être respectés, soutenus et protégés afin de pouvoir remplir leurs missions avec sérénité pour le plus grand bonheur de leurs élèves et de leurs familles.

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC-FP-FO  
Isabelle Haye, Philippe Roche,  
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**